

PROJET PEDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud



**ALSH ENFANCE
QUINT-FONSEGRIVES
2015-2016**



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	3
PRÉAMBULE	4
1. Présentation du territoire communal de Quint-Fonsegrives	4
a. La commune	4
b. Les équipements	4
2. Projet pédagogique de l'ALSH	5
a. La définition de l'ALSH	5
b. La transversalité des actions	6
c. Les objectifs généraux et les moyens	7
d. Les actions à envisager	8
e. La politique tarifaire	9
f. Le budget	10
g. L'évaluation	10
3. Fonctionnement	11
a. La structure	11
b. Le travail d'équipe	14

Liste des sigles

ALAÉ	Accueil de Loisirs Associé à l'École
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
BCD	Bibliothèque Centre Documentaire
CCAS	Centre Communal d'Action sociale
CLAS	Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ERP	Établissement Recevant du Public
LE&C Grand Sud	Loisirs Éducation et Citoyenneté
PEDT	Projet ÉDucatif de Territoire
PEL	Projet Éducatif Local
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité
QFA	Quint-Fonsegrives Ambiance
USQF	Union Sportive de Quint-Fonsegrives
VE	Veille Éducative

PRÉAMBULE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : ALSH est une organisation qui permet d'accueillir les enfants pendant les vacances scolaires dans un bâtiment spécifique en dehors de l'école.

Ainsi, l'accueil périscolaire est nécessaire pour répondre aux besoins de garde de la plupart des parents qui travaillent. L'accueil réalisé n'a pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et vise à être un trait d'union entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et dans l'intérêt des enfants.

Les accueils du matin, du midi et du soir s'apparentent au temps libre de la vie de l'enfant et doit être, de ce fait, un espace aménagé et accueillant où l'enfant a la possibilité de se réveiller, de jouer, de se reposer, de discuter, etc.

Les actions menées répondent toutes à des objectifs développés dans le présent projet pédagogique. De là découlent des activités et des ateliers sont mis en place tout au long de l'année scolaire pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants. En parallèle de ces activités, des espaces de jeux libres sont également proposés : salle BCD, préau et cours.

Une continuité est donc assurée entre les heures scolaires et les loisirs sans se substituer à l'école. L'élève évolue donc, à son rythme, dans un contexte de sécurité morale et physique. L'objectif de l'ALAÉ n'est pas de tomber dans l'activisme mais il est avant tout un temps de détente où il est important de privilégier le rythme et les choix de l'enfant.

Enfin, l'organisateur des ALAÉ est l'association LE&C Grand Sud (Loisirs Éducation & Citoyenneté) qui œuvre en partenariat avec la municipalité à la mise en place d'Accueil de loisirs Associés aux Écoles localement.

1. Présentation du territoire communal de Quint-Fonsegrives

a. La commune

Quint-Fonsegrives (environ 5 000 habitants-es) est située dans la première couronne à 5 minutes du centre de la métropole toulousaine. La commune bénéficie d'une situation géographique dite idéale et s'attache, depuis des décennies, à s'agrandir en respectant un juste équilibre entre les espaces agricoles et les espaces urbains. Cet équilibre repose à la fois sur la douceur de vivre, le respect de ses traditions rurales et sur le dynamisme de son secteur économique qui accueille, aujourd'hui, plus de 200 entreprises et commerces de proximité représentant plus de 1 000 emplois sur la commune.

Elle offre de larges possibilités en matière d'équipements sportifs, culturels et de loisirs. La commune développe également depuis plusieurs années son action en faveur des familles. Nous y trouvons : écoles, crèches, halte garderie, relais assistantes maternelles, Maison petite enfance, centre de loisirs sans hébergement, espace jeunesse, des écoles maternelle et élémentaire, un collège et un centre de formation avec Entiore. La commune a également développé un pôle santé avec une clinique de soin de suite, une maison de retraite médicalisée (EHPAD) et pour 2014 une polyclinique.

On peut y trouver, d'innombrables possibilités en matière de sports, de culture et de loisirs. Pour développer ces activités, la ville s'appuie sur une offre importante de services et d'équipements municipaux : complexe sportif avec des terrains de grands jeux, courts de tennis, salles polyvalentes, Médiathèque, salle de représentations, cinéma, etc. Elle reçoit également le concours de près de 45 associations locales très dynamiques, qui, chacune dans sa spécialité, participe activement à la vie locale. Les associations les plus importantes sont :

- L'USQF : Union Sportive de Quint-Fonsegrives
- Le Foyer Rural (25 sections)
- QFA : Quint-Fonsegrives Ambiance

b. Les équipements

Les équipements définissent l'environnement des accueils de loisirs. Ces équipements et ces services sont utiles à la population et nombres des responsables de ces derniers sont des partenaires locaux directs.

Les équipements municipaux : la commune de Quint-Fonsegrives dispose de différents services de proximité pour ses habitants-es :

- CCAS : centre Communal d'Action Sociale
- Crèches municipale & associative
- Écoles maternelle et élémentaire Jean-Marie Fériel
- Collège Elisabeth Badinter
- Centre de loisirs
- Accueil jeunes Planète Jeunes
- Médiathèque municipale
- 2 Salles polyvalentes
- Associations culturelles et sportives
- Association des résidents du Ruisseau

- Commerces de proximité, poste, banques, pharmacies et médecins...
- Centre de loisirs.

Les équipements des accueils de Loisirs : Les écoles, les salles d'activités du complexe P Pépi, la médiathèque, les espaces verts... en premier lieu il s'agit des locaux des écoles communales : salles d'activités, préau, cours, salle de restauration et toilettes.

Les équipements communs entre les écoles et les ALAÉ :

- Les deux restaurants scolaires et les dortoirs (maternelle)
- Les préaux, cours, salles d'activités, locaux de rangement, bureau (élémentaire), accès téléphones, pharmacies, fiches sanitaires...
- Les documents : PPMS, règlement des écoles, cahier de liaison...

Les points forts :

- La proximité des espaces et des infrastructures sont mis à disposition par la commune pour les ALAÉ et l'ALSH en temps péri et extra scolaires.
- La possibilité d'utiliser du matériel technique professionnel, des locaux adaptés (ERP).
- La mise à disposition d'un minibus sur réservation.

Les points faibles :

- Le partage des espaces notamment au sein de l'école maternelle ne permet pas une installation et des aménagements idéaux pour la mise en place des activités périscolaires. Toutefois, l'utilisation d'autres espaces extérieurs aident à garantir une offre de loisirs variée et adaptée.

Les points à développer :

- Une maison adossée à la cour de l'école maternelle va être aménagée pour accueillir les enfants les matins, les midis et les soirs. Les travaux débutent en juillet 2015.

L'utilisation des écoles implique que les équipes d'animation connaissent et respecte le règlement intérieur de l'école et le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

2. Projet pédagogique de l'ALSH

a. La définition de l'ALSH

D'après l'article R.227-1 du code d'action sociale et des familles, l'ALSH présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Il accueille de 7 à 300 mineurs en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire sur le temps extrascolaire ou périscolaire.
- Pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement ramenée à une heure lorsque le PEDT est conclu.
- Avec une fréquentation régulière des mineurs inscrits.
- Et il offre une diversité d'activités organisées.

À Quint-Fonsegrives, le centre de loisirs est ouvert toutes les vacances scolaires, sauf à Noël où la structure est fermée 5 jours.

Le centre accueille entre 15 et 100 enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires.

b. La transversalité des actions

Les intentions éducatives et pédagogiques se fondent sur deux projets globaux que sont le projet éducatif de LE&C grand Sud et le Projet Educatif de Territoire de la commune de Quint-Fonsegrives. Ils sont la base du travail effectué au sein des ALAÉ. Ils sont transversaux puisqu'ils concernent à la fois la vie de l'enfant et du jeune dans les différents temps de leur vie : temps scolaire, temps libre et temps familial. Les projets PEDT et éducatif associatif cherche avant tout à tracer des lignes directives cohérentes pour définir les axes de travail de l'équipe d'animateurs et d'animatrices de LE&C Grand Sud.

Ainsi, l'association LE&C défend les axes suivants :

- Humanisme, solidarité et ouverture culturelle.
- Accès aux loisirs pour tous, épanouissement individuel
- La coéducation
- L'implication citoyenne dans la vie publique et associative.

Tandis que le PEDT s'articule autour des axes tels que :

- Éducation, Loisirs et Social,
- Citoyenneté, solidarité et implication des enfants dans la vie de la commune,
- Action culturelle,
- Éducation à l'environnement et au développement durable,
- Parentalité : CLAS, Veille Éducative.

Ces éléments sont synthétisés et repris dans les objectifs généraux du projet pédagogique.

c. Les objectifs généraux et les moyens

Les orientations

Le PEDT décrit les orientations éducatives de la commune de Quint-Fonsegrives pour accompagner les enfants dans :

- Leur développement personnel,
- Leur apprentissage de l'autonomie et des responsabilités,
- La pratique de la solidarité et du respect des autres.

Les axes et les objectifs du PEDT

Axes	Objectifs
Axe éducation, Loisirs et Social.	<p>Offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes l'accès aux diverses possibilités de structure d'accueil, d'éducation et de loisirs.</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes dans la mise en place de leurs loisirs.</p> <p>Mise en place de « projets-passerelle » entre les différents âges : petite enfance, enfance et jeunesse.</p>
Axe de citoyenneté, de solidarité et d'implication dans la vie de la commune.	<p>Développer des projets favorisant l'implication des jeunes dans la vie de la cité.</p> <p>Promouvoir le « vivre ensemble » par le respect des règles de comportement indispensable à la vie en société.</p>
Axe action culturelle.	<p>Favoriser l'expression artistique des enfants et des jeunes avec la mise en place régulière et/ou la participation à des projets culturels.</p> <p>Favoriser la rencontre entre les publics, les artistes et les œuvres.</p>
Axe éducation à l'environnement et au développement durable.	<p>Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux pour les inciter à adopter des comportements éco responsables.</p>
Axes	Objectifs
<p>Axe parentalité : CLAS et veille éducative.</p> <p>CLAS</p> <p>Veille éducative</p>	<p>Développer les liens école/collège/familles/et les opérateurs CLAS dans le cadre de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes sur le champ global de la scolarité et de l'ouverture culturelle.</p> <p>Lutte contre les exclusions sociales (loi du 29 juillet 1998).</p> <p>Prévention des ruptures scolaires et sociales.</p>

d. Les actions à envisager

Les actions à envisager concerne spécifiquement un thème central le **vivre ensemble**. Le bilan de la fin d'année scolaire 2014-2015 a montré que de nombreux enfants ne parviennent pas à partager les espaces de jeux, à consentir à prêter du matériel ou tout simplement ne supportent pas de perdre. S'ensuivent des disputes voire des bagarres. Afin de remédier à cela, l'équipe souhaite à la fois responsabiliser les enfants et adopter une pédagogie participative. Ainsi les enfants devront débattre de l'intérêt d'un règlement et de son application sans omettre les droits des enfants au sein du centre de loisirs.

Il sera également intéressant de voir comment il est possible d'adapter cette thématique aux plus jeunes, c'est-à-dire aux 3 / 6ans. Cette étape sera compléer avec l'équipe d'animation dès novembre 2015. La partie évaluation du projet pédagogique sera également étayée à ce moment-là.

L'axe choisit est : Axe de citoyenneté, de solidarité et d'implication dans la vie de la commune.

Les objectifs généraux du PEDT à projeter en priorité :

- Promouvoir le « vivre ensemble » par le respect des règles de comportement indispensable à la vie en société.
- Promouvoir le « vivre ensemble » par le respect des règles de comportement indispensable à la vie en société.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Évaluation	Transversalité
Vivre ensemble	Prendre en compte les règles de vie en communauté. Accepter les règles de vie, de jeux.	Appropriation du règlement des écoles. Jeux collaboratifs, collectifs et/ou individuels.	La participation des enfants et la récurrence des présences L'évolution des comportements des enfants par rapports à l'acceptation /au refus des consignes. L'appropriation des règles de vie.	La pratique d'activités physiques permet d'aborder Différents sports : collectifs, individuels, pour apprendre le fair play, en vue de respecter les règles de manière générale.

Favoriser la socialisation	Accepter de perdre, de ne pas parvenir à réussir une activité.	Jouer à des jeux coopératifs, à des jeux équitables ET à des jeux basés sur la stratégie collective.	Le nombre d'activités et de supports de jeux ayant pour objectif d'appréhender le partage, la solidarité et la citoyenneté.	La socialisation est une notion qui touche tous les contextes : familiaux, scolaires, professionnels, amicaux, etc. Il est donc important d'inciter les enfants à comprendre que le fait de vivre ensemble implique des règles.
-----------------------------------	--	--	---	---

e. La politique tarifaire

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs sont issus de différents milieux socio-économiques et culturels qui reflètent la composante sociale de la commune. La plupart des familles ont un quotient familial élevé au vue des moyennes nationales. Toutefois le profil des familles résidentes sur la commune changent puisque de nombreux logements locatifs sont mis à disposition. Les personnes nouvellement installées présentes des revenus plus modestes. Ainsi, la municipalité qui fixe les tarifs a fait le choix d'adapter les tarifs selon les revenus financiers des familles.

La tarification de l'ALSHest la suivante :

Tranches QF	Journée complète	Journée complète hors commune
0 à 699	10,92 €	18,75 €
700 à 1 299	11,52 €	19,31 €
1 300 à 2 299	12,14 €	19,86 €
2 300 et +	12,74 €	20,42 €

Les inscriptions et les paiements sont gérés par l'équipe de direction.

Agrément DRCS pour l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans : 60 enfants et de 6 à 11 ans : 50 enfants.

3.	Maternel (3 à 6 ans)	Petites vacances	Grandes vacances
	Moyenne	30	35
	Elémentaire (6 à 11 ans)		
	Moyenne	28	27

c. Le budget

L'avance de trésorerie est de 10 050 des deux ALAÉ est de 10 050 € il se répartit ainsi :

Budget éducatif annuel ALSH : 1,50 €/enfant	5 760 €
Goûter après-midi : 0,25 €/enfant	1 835 €
Repas enfant : 2,34 €/enfant	17 175 €
Repas encadrants : 2,94 €/encadrant	2 670 €
Transport	2 000 €
Fournitures administratives	500 €
Téléphonie mobile	300 €
Totaux	30 240 €

d. L'évaluation

Pour évoquer cette étape souvent redoutée des animateurs et des animatrices, il est proposé de compléter une fiche de projet qui pose des questions. Ainsi en répondant aux questions « Comment.. ? » qui décrivent l'action organisée, des critères d'évaluation se profilent...

Chaque projet repose sur :

- Une qualité éducative basée sur des activités thématiques variées, organisées sur du court, moyen et long terme en fonction des groupes d'âges.
- La compétence des animateurs référents à chaque projet.
- La mise en œuvre d'actions, de moyens et de partenariats.
- Une bonne implication, participation et coordination d'équipe et de partenaires.

La réalisation des différents projets et la diversité des activités qui seront associées, feront l'objet d'une préparation à partir d'une fiche type de projet.

La coordination des différents moyens nécessaires à leur réalisation repose sur la mutualisation et la collaboration des différents partenaires.

Les modes d'évaluation et bilans des projets seront effectués à partir des différentes fiches type de bilans d'activités, de sorties, etc.

Les critères quantitatifs

- Les enfants : nombre de participants-es, nombre de filles, de garçons, leurs âges.
- L'activité : nombre de séances, évolution du taux de présence des enfants dans le temps.
- Le coût de l'activité : chère/pas chère/gratuite
- Comparaison des données chiffrées et des données qualitatives, par exemple activité sportive répartition filles/garçons.

Les critères qualitatifs

- Mode d'inscription : choix du ou des parents/choix de l'enfant

- Implication des enfants : participatifs/passifs
- Variétés des activités proposées au cours de l'année : activités très variées/peu variées/récurrentes

3. Fonctionnement

a. La structure

Horaires d'ouverture et périodes d'ouverture :

Les accueils : de 7h30 à 9h le matin et de 17 à 18h30 le soir.

Les périodes d'ouvertures :

- Vacances d'automne : 10 jours
- Vacances de Noël : 5 jours
- Vacances hiver : 10 jours
- Vacances printemps : 10 jours
- Vacances d'été : 38 ou 37 jours (selon les ponts accordés)

Inscriptions et facturations: cette mission est assurée par l'équipe de direction. Les factures sont éditées et envoyées par la poste ou selon le choix des familles consultables sur le site de LE&C tous les mois.

Informations public : le programme des activités et des projets sont diffusés directement aux familles par planning et par articles dans le bulletin bimensuel municipal (Le Clin d'œil). Et enfin, le site de la Mairie de Quint-Fonsegrives donne tous les détails liés fonctionnement de l'accueil de Loisirs Associés aux Écoles.

L'accueil et la journée type ALAÉ :

Le déroulement d'une journée périscolaire se découpe en plusieurs temps :

- Temps d'accueil et de départ échelonnés (matin 7h30/8h30 et soir 16h45/18h30)
- Temps d'activité ludique ou temps libre (7h30/8h30)
- Temps des activités et des projets (11h20/13h20) / sieste des enfants de petite et de moyenne section en maternelle (les 3 à 4 ans).
- Temps d'activités autour des projets en cours et temps libre (15h45/18h30)

L'accueil des mercredi après-midi :

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 11h30 ou de 13h30

- Temps d'accueil et de départ échelonnés (matin 7h30/8h30 & soir 13h30/18h30)
- Temps d'activités (7h30/8h30 et 14h/17h) sieste des enfants de petite et de moyenne section en maternelle (les 3 à 4 ans).
- Temps libres et /ou de repos alternent avec des temps récréatifs et animés.
- Temps repas et goûters (12h/16h30)

Le fonctionnement des lieux

Règles de vie : Elles sont rappelées par les animateurs au moment de l'appel et précisées avant chaque activité. Une liste des règles et consignes est actualisée sur informatique selon des thèmes (hygiène, sécurité, respect du matériel...) Ces documents sont archivés dans le référentiel et

s'adressent aux enfants et/ou aux animateurs. Ils tiennent compte du règlement intérieur de l'école soit maternelle soit élémentaire.

Règlement intérieur : il détaille les règles de fonctionnement du centre de loisirs (horaires, objets personnels, périodes d'ouverture et tient compte du règlement des écoles et de la législation en vigueur.

Lieux d'accueils des parents, des enfants et des partenaires

Bureau de l'ALAÉ : le local situé 3, rue des coteaux est consacré à la gestion du centre de loisirs, l'accueil des familles pendant les périodes périscolaires.

Bureau du centre de loisirs : situé route de la Saune, permet d'accueillir parents et enfants ou collègues pendant les vacances.

Restauration (fonctionnement service, équilibre et hygiène alimentaire)

Les repas sont commandés à une cuisine centrale, le personnel municipal mis à disposition assure le service des repas. Toutefois les équipe d'animateurs et d'animatrices servent les repas, coupent les aliments et débarrassent les tables avec les enfants.

Santé (infirmerie, affichage, hygiène corporelle, dentaire, sommeil...)

Les produits des pharmacies sont régulièrement contrôlés et renouvelés. Le registre des soins est complété dès qu'un soin est réalisé.

Pour les sorties les animateurs disposent d'une pochette pharmacie et d'un téléphone portable à numéros préenregistrés en cas d'urgence.

L'infirmerie permet d'isolé un enfant malade. L'équipe prend soin à chaque fois de contacter les parents ou le tuteur légal par téléphone.

Prise en compte du rythme de vie des enfants dans la journée

Le rythme d'un enfant se caractérise par une élévation des performances au fil de la matinée, suivie d'une chute après le déjeuner, puis de nouveau d'une progression de la vigilance au cours de l'après-midi.

Entre 9h et 11h30, les capacités d'apprentissages et de concentration sont optimales. Après 15h, on note une augmentation des capacités. Après 16h, les capacités d'apprentissages sont en augmentation jusque vers 18 heures/18h 30.

On peut déterminer deux moments difficiles dans la journée : le tout début de matinée (surtout pour les gros dormeurs) et la fin de la matinée/début d'après-midi, entre 11h30 et 15h (baisse de vigilance) qui intervient encore plus tôt pour les plus jeunes et nécessite un temps de sieste pour les 3 à 4 ans.

L'organisation du centre de loisirs repose sur l'attention que nous portons dans le programme pour permettre à chaque enfant de bien vivre sa journée, tant sur le plan du rythme, que des activités proposées.

b. Le travail d'équipe

La répartition du travail d'équipe est la suivante :

Rôle de l'équipe d'animation

Direction :

Objectif n°1 Elaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique

Objectif n°2 Assurer la gestion administrative, comptable et humaine de l'ADL

Objectif n°3 Coordonner et piloter les différents projets (CEL-TLPJ)

Direction adjointe :

Objectif n°1 Participer à la mise en œuvre des projets pédagogiques

Objectif n°2 S'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi des projets

Objectif n°3 Assurer le suivi de l'encadrement et des effectifs.

Animateurs (trices)

Objectif n°1 Réaliser des projets socioculturels et sportifs

Objectif n°2 Participer aux démarches administratives et matérielles des projets

Objectif n°3 Garantir les conditions de sécurité et d'hygiène dans le respect de la législation en vigueur.

Les inscriptions se font sur le site de LE&C, sur papier ou par mail. Les inscriptions aux ALAÉ maternel et élémentaire peuvent être effectuées annuellement ou occasionnellement.

L'encadrement des enfants est établi selon les moyennes de l'an dernier.

L'équipe d'animation de LE&c grand Sud :

ÉQUIPE DIRECTION

Responsable Service Enfance : N. MAURETTE

Directrice ALAE/ALSH : V. BINOS

Adjoints ALAE/ALSH : E. COUDON & C. PRADELLES

ÉQUIPE ANIMATION

ALAÉ MATERNEL

7 personnes

ALAÉ ÉLÉMENTAIRE

6 personnes

Chaque personne (directeurs/animateurs) dispose d'un planning prévisionnel d'une amplitude de travail variable (de 8h à 35h /hebdo en moyenne) et d'un contrat CDI/CDII/CDD ou CEE. La majorité des animateurs sont à temps partiel.

L'objectif est de travailler avec une équipe de direction adjointe pour :

Objectif Général 1	Opérationnalisation	Moyens	Suivi & Evaluation	Temporalité
Assurer une partie de la gestion administrative.	Suivi des : <ul style="list-style-type: none"> - états de présences - réservations et facturation - dossiers d'inscriptions 	A partir des documents référentiels : Saisie des données et classement des documents	A l'occasion des réunions de direction ALAÉ.	4 /lundis/mois
Objectif Général 2	Opérationnalisation	Moyens	Suivi du stock et besoins	Temporalité
Garantir la gestion du matériel et du rangement à chaque fin de période.	Suivi du : <ul style="list-style-type: none"> - Stock de fournitures pédagogiques - Rangement des régies - Matériel technique 	1 régie /matériel de sport 1 régie /matériel et fournitures pédagogiques	A l'occasion des réunions avec toute l'équipe ALAÉ.	ALAÉ/ 2 jeudis/mois
Objectif Général 3	Opérationnalisation	Moyens	Suivi & Evaluation	Temporalité
Seconder la directrice dans l'organisation et la coordination de l'équipe	Suivi des : <ul style="list-style-type: none"> - P.A.I - Effectifs/inscriptions - Activités/évaluations - Sorties/organisations - Gestion des salles 	Mise à jour des programmes d'activités à partir des documents référentiels	A l'occasion des réunions de direction & d'équipe ALAE/ALSH.	2 mardis/mois ALAÉ/ 2 jeudis/mois

L'objectif est de travailler avec une équipe d'animateurs et d'animatrices pour :

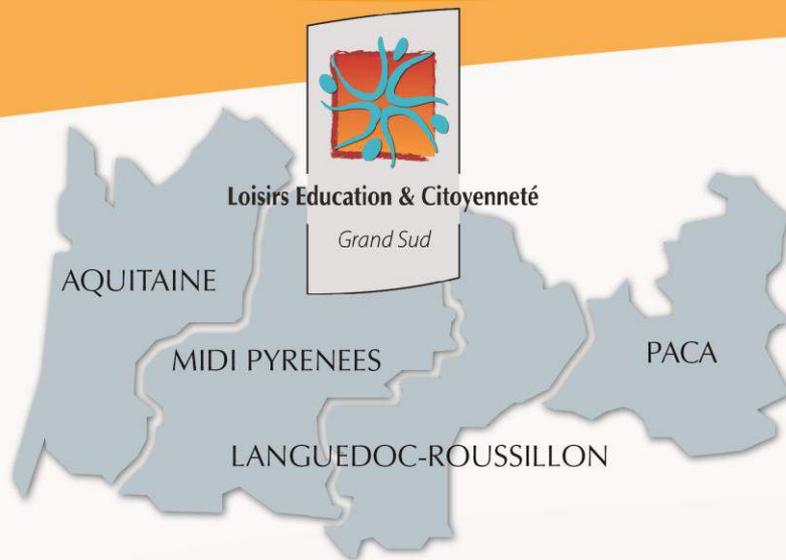
Objectif Général 1	Opérationnalisation	Moyens	Suivi & Evaluation	Temporalité
Assurer la sécurité des enfants et redoubler de vigilance à l'occasion de sorties, baignades.	Donner aux enfants des repères stables et fiables. Des consignes claires	A partir des documents référentiels : Journée type, consignes sécurité & hygiène règles de vie fiche préparation.	Observation sur le terrain et lors des réunions de direction & d'équipe ALAÉ.	ALAE/ 2 jeudis/mois
Travailler en cohérence sur des projets selon une méthodologie de travail commune à toute l'équipe.	Mettre en place des activités basées sur les différentes compétences de chaque animateur(trice). Privilégier la qualité des activités et des ateliers.	Mise à disposition des moyens matériels + intervenants occasionnels associatifs Constituer des kits d'activités pour une mise en place rapide et méthodique	Observation sur le terrain Ecrits sur les bilans d'activités avec les intervenants, les enfants et l'animateur	1 Bilan par projet

Organisation du travail d'équipe repose sur un planning de réunions d'équipes d'animation, de coordination avec le service de l'animation territoriale de LE&C et avec la mairie de Quint-Fonsegrives.

Réunions d'équipes d'animation sont calées en début d'année scolaire et l'ensemble de l'équipe les connaît dès septembre. Il y a en moyenne deux réunions par mois de 1h30 chacune.

Une partie de l'équipe (les personnes qui ont un contrat à durée indéterminée notamment) est parfaitement familiarisée avec la structure et connaît la majorité des enfants qui fréquentent cette structure. C'est un avantage qui permet d'avoir un suivi et un apport d'informations non négligeable.

Le recrutement de nouveaux animateurs et de stagiaires porteurs de projets, permet en général de renouveler les activités, interagir auprès de l'équipe existante et redynamiser le groupe.



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org

